

DELIBERATION N° 2020-15

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 30 JANVIER 2020

Objet : Délibération relative à une autorisation de dépôt d'une demande d'agrément pour l'engagement de service civique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, et notamment son article 57,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-09 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration à M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de président d'Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Pierre BARONE, Directeur de la Vie Universitaire,

Considérant que suite à la disparition de l'Université Nice Sophia Antipolis et de la ComUE Université Côte d'Azur, l'établissement expérimental Université Côte d'Azur est tenu de déposer une nouvelle demande d'agrément au titre de l'année civile 2020,

Qu'il appartient à la Direction de la Vie universitaire de solliciter cette demande,

Que pour ce faire, la Direction de la Vie universitaire est tenue de joindre à la demande d'agrément une délibération du conseil d'administration de l'établissement l'y autorisant,

En considération de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'établissement expérimental d'Université Côte d'Azur :

Autorise la Direction de la Vie Universitaire à déposer une demande d'agrément pour l'engagement de service civique au nom et pour compte de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur, au titre de l'année 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 37

Fait à Nice, le 30 janvier 2020



Le Président d'UCA

Re Jeanick BISSWALTER

Page 1 sur 2



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2020-15**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : **13 FEV, 2020**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : **13 FEV, 2020**

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Page 2 sur 2

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2